RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

TALENZ SOFIDEM LAVAL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 80.000 €
Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck
Parc d'Activités « Les Morandières »
53810 CHANGE
308 636 737 RCS LAVAL

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2025

MODIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT
RESOLUTIONS PROPOSEES ET ADOPTEES

« QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte :

- Que le mandat de la Société EXPERTISE CAPITAL DEVELOPPEMENT, Commissaire aux comptes titulaire, et de la Société BAKER TILLY SOFIDEEC, Commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration ;
- Que la Société EXPERTISE CAPITAL DEVELOPPEMENT, Commissaire aux comptes titulaire, démissionne de ses fonctions et qu'il convient de procéder à son remplacement ;
- Que la Société BAKER TILLY SOFIDEEC, Commissaire aux comptes suppléant, a été absorbée par la Société BAKER TILLY STREGO par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2022 ;

Par conséquent, elle décide :

- De nommer, en remplacement de la Société EXPERTISE CAPITAL DEVELOPPEMENT :

  La Société CABINET DUPORT,
  Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros,
  Ayant son siège social 15 avenue Henri Barbusse – 38300 BOURGOIN-JALLIEU,
  Immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 423 019 330,
  Représentée par Monsieur Eric DUPORT,

en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

La Société CABINET DUPORT a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

L'assemblée prend acte que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant sont toujours réunies. Aussi, et compte tenu des opérations rappelées ci-avant, l'assemblée appelle aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la Société BAKER TILLY SOFIDEEC :

La Société BAKER TILLY STREGO,
Société par actions simplifiée au capital de 10.559.241 euros,
Ayant son siège social 4 rue Papiau de la Verrie – 49000 ANGERS,
Immatriculée au RCS de ANGERS sous le numéro 063 200 885,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

La Société BAKER TILLY STREGO a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

[redacted]

Madame Camille BANSILLON
Présidente